

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DUCHAMP. GAUGIRAND. GUITARD. ROUSSEL. SAURIN. SEMAOUNE. B. VILA. Mmes DEMAISON. GRANDE. JACQUIER. ESTEVEZ. PETIT. MARGUERES. MECH. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. ULVE. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme FAUCHOIS pouv. M. GAUGIRAND. M. PANAGET pouv. Mme DEMAISON. MM. DOREMBUS. LENORMAND. SEFIANI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUSSEL

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité des présents. Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire tient quelques propos liminaires sur l'aménagement de la rue du Barry.

1/ Vote du Compte Administratif 2017

a) Budget principal

Monsieur le Maire présente et commente les résultats du compte administratif 2017, soulignant le peu d'excédent dégagé par le budget de fonctionnement qui appellera à une vigilance accrue pour l'équilibre du fonctionnement du budget 2018. Il quitte ensuite la salle, laissant la place à son premier adjoint.

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le Compte Administratif du budget principal de la commune relatif à l'exercice 2017 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	5 512 159.80	0	5 512 159.80
Recettes :	5 533 165.18	0	5 533 165.18

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	1 256 621.65	0	1 256 621.65
Recettes :	3 112 687.86	315 695.60	3 428 383.46

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

➤ le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2017 **par 22 voix pour.**

b) Caisse des Ecoles

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles relatif à l'exercice 2017 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	25 858.35	0	25 858.35
Recettes :	24 815.83	3 087.17	27 903.00

.../...

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Reportis de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	0	0	0
Recettes :	0	129.59	129.59

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

➤ le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2017 **par 22 voix pour**.

c) Budget annexe du café municipal

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le premier Compte Administratif du budget annexe du café municipal, service public ouvert au mois de novembre 2017. Il se compose comme suit :

Budget d'exploitation :

	Réalisations de l'exercice	Reportis de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	5 870.42	0	5 870.42
Recettes :	10 629.24	0	10 629.24

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Reportis de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	0	0	0
Recettes :	0	0	0

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

➤ le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2017 **par 21 voix pour et une abstention (M. SEMAOUNE)**.

Monsieur le Maire reprend sa place au sein du conseil municipal et reprend le déroulé de l'ordre du jour.

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2017 établi par le Receveur de L'UNION, Trésorier de la commune. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente, les chiffres suivants :

Budget principal : excédent d'exercice de 21 005.38 € en fonctionnement, 1 856 066.21 € en investissement.

Budget Caisse des Écoles : déficit d'exercice de 1 042.52 € en fonctionnement, nul en investissement.

Budget Café municipal : excédent d'exercice de 4 758.82 € en fonctionnement, nul en investissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour** :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget principal de la Commune et des budgets annexes, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

- ARRIVEE DE MM. DOREMBUS ET LENORMAND -

3/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – 2^{ème} PARTIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs informations sont parvenues depuis le 13 février dernier, date de la première partie du débat d'orientation budgétaire.

Les principales informations, à savoir l'état des bases fiscales ainsi que les dotations, n'ont toujours pas été communiquées par l'état au 14 mars, date de la rédaction de la présente convocation. La structure du budget de fonctionnement 2018 est donc toujours basée sur une double hypothèse : croissance de 5.1 % des bases fiscales de la TH (parallèle à la TF dont les bases 2018 sont connues), et stabilité des dotations de l'État. Le projet de budget évolue de la façon suivante :

Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2017	BP 2018	Chapitre	CA 2017	BP 2018
002 : Restes de l'exercice précédent	-		002 : Restes de l'exercice précédent	-	20 000,00
011 : Charges à caractère général	834 691	848 000,00	013 : Atténuations de charges	190 693,47	117 782,10
012 : Charges de personnel	1 948 073	2 092 294,26	042 : Opérations d'ordre entre sections	36 758,25	615,00
014 : Atténuations de produits	56 432	52 325,00	70 : Produit des services	334 621,35	412 057,78
042 : Opérations d'ordre entre sections	2 072 447		73 : Impôts et taxes	2 053 514,75	2 086 172,33
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement			74 : Dotations et participations	811 370,26	850 367,47
023 : Virements à investissement	-		75 : Autres produits de gestion courante	69 903,10	88 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	480 405	456 003,33	76 : Produits financiers	-	
66 : Charges financières	53 349	55 000,00	77 : Produits exceptionnels	2 036 304,00	10 000,00
67 : Charges exceptionnelles	-	503,00	Total budgétaire :	5 533 165,18	3 584 994,68
68 : Amortissement des immobilisations	66 762	120 000,00			
Total budgétaire :	5 512 159,80	3 624 125,59	Déficit :	-	39 130,91

La principale nouvelle, mauvaise, concerne les emplois aidés dont le montant des remboursements a été précisé. Si les conditions de recrutement ont été légèrement assouplies par rapport aux premières annonces (nous conservons 3 CAE, contre 7 l'année dernière, leur taux de remboursement est sensiblement baissé et passe généralement à moins de 50 % - ce qui inclut une nouvelle baisse de la recette de fonctionnement à inscrire au chapitre 013.

Nous avons ainsi obtenu 190 693.47 € au chapitre 013 durant l'année 2017, se décomposant en :

- 78 388.48 € d'emplois aidés,
- 27 349.50 € de remboursement d'un salarié en délégation syndicale nationale,
- 84 955.49 € de remboursement maladies (une mauvaise année).

Nous devons inscrire au budget 2018 un total de 117 782.10 € :

- 30 432.60 € d'emplois aidés (**soit une perte de 47 955.88 €**),
- 27 349.50 € de remboursement d'un salarié en délégation syndicale nationale,
- 60 000.00 € de remboursements maladie.

L'autre nouvelle, plutôt bonne, est l'oubli d'une facturation à Orange pour la téléphonie mobile, qui permettra d'ajouter ponctuellement pour la seule année 2018 la somme de 15 000 € au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante).

Cette hausse et cette baisse se compensent approximativement, mais le budget de fonctionnement, sans toucher à la fiscalité, reste déficitaire de près de 40 000 €.

Monsieur le Maire, après concertation avec les membres du bureau municipal, propose d'augmenter la fiscalité de deux points de taxe foncière bâtie, la faisant passer de 14 % à 16 %. Ce faisant, le gain de produit fiscal serait de 69 700 €, ce qui permettrait de rendre le budget de fonctionnement excédentaire de 30 569.09 €. Cette somme sera nécessaire pour se prévoir une marge de sécurité, ainsi que pour se ménager une épargne de fonctionnement afin de faire face aux intérêts à venir du futur prêt à contracter pour l'école. Cet excédent théorique sera placé en dépenses imprévues de fonctionnement.

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux sur la question de l'augmentation des tarifs cantine et périscolaire. M. CAMBOU souhaite augmenter le nombre de tranches et l'amplitude des réductions/surcoûts en fonction des revenus, pour favoriser les familles les plus modestes en augmentant les surcoûts des familles les plus hautes. Mme POUJADE s'y oppose en faisant remarquer que le prix offert est déjà très bas, et même inférieur au coût d'un repas préparé à la maison. M. GAUGIRAND la rejoint en faisant remarquer qu'on dépasserait le prix de revient en surfacturant aux tranches dont les revenus sont les plus importants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour et 1 abstention (M. CAMBOU), approuve** les conclusions de cette deuxième partie du débat d'orientation budgétaire et demande au Maire de préparer le Budget Primitif 2018 en retenant les points suivants :

- Augmentation de deux points le taux de la taxe Foncière Bâtie, qui passerait de 14 à 16 % ;
- Augmentation des tarifs de cantine et périscolaire à compter du 9 juillet 2018.

4/ MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Après conclusions présentées par la commission culture, il est proposé d'amender les tarifs municipaux comme suit, révisant les conditions de location de la salle polyvalente :

Tarifs Médiathèque

- Adulte : 10 €
- Enfant de – de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

Tarifs cantine - modulés de - 25% à +15 % selon barème CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle :	2,95 €
Repas Primaire :	3.02 €
Repas Adulte :	5,10 €

Tarifs service interclasse - modulés de – 25 % à + 15 % selon barème CAF :

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +
Interclasse - Gratentour :	2,52 €	18,62 €	24,63 €
Interclasse - Extérieurs :	3,71 €	24,63 €	30,65 €

NB : réduc. 15 % au 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème}.

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 25% à + 15% selon barème CAF (sauf sortie) :

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants	Semaine 3 enfants	Sortie
CDL - Gratentour :	4,92 €	8,62 €	60,65 €	120,25 €	5,20 €
CDL extérieurs :	14,77 €	24,63 €	120,25 €	166,65 €	6,27 €

Tarifs Etude surveillée :

	1 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances
Etude surveillée, Gratentour :	19,45 €	24,00 €	29,50 €	35,00 €
Etude surveillée, extérieurs :	22,45 €	29,75 €	36,60 €	42,35 €

Maison des jeunes :

Inscription à l'année, Gratentour :	15,00 €
Inscription à l'année, extérieurs :	20,00 €
Semaine multisport, 1 enfant :	60,00 €
Semaine multisport, 2 enfants :	45,00 €
Semaine multisport, 3 enfants :	35,00 €
Soutien scolaire : Gratuit (8 octobre 2001)	

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,00 €
Jeux enfantins :	40,00 €
Manège enfantin :	80,00 €
Entresort et circuit non couvert :	170,00 €
Grand métier :	250,00 €

Droits de place commerçants :

Véhicule léger + étalage :	53,00 €
Véhicule léger occasionnel + branchement électrique :	26,00 €
Véhicule lourd occasionnel sans branchement électrique :	40,00 €
Véhicule Lourd occasionnel avec branchement électrique :	53,00 €

Droits de place cirque : 40,00 €

Manifestation communales :

Repas :

Adultes :	12,00 €
Enfants de – de 13 ans :	6,00 €

Tickets d'entrée :

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

Produits vendus :

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

Nourriture :

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €
Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

Funéraire :

Concession 30 ans :	110,00 €
Caveau 2 places :	2 640,00 €
Caveau 3 places :	3 960,00 €
Caveau 4 places :	5 280,00 €
Caveau 6 places :	7 920,00 €

Case columbarium :	330,00 €
Cavurne, 15 ans :	440,00 €
Vacations funéraires police :	30,00 €

Location salles communales (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B, 1 jour :	220,00 €
Salle B, 2 jours :	405,00 €
Table :	1,87 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	0,55 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €
Prestation ménage, salle A :	500,00 €
Prestation ménage, salle B :	200,00 €
Prestation ménage, office :	100,00 €

Chèque de caution demandé pour les locations (que le locataire soit originaire de la commune ou non) :

Salle A :	4 000,00 €
Salle B :	500,00 €
Office :	800,00 €
Ecran salle B :	400,00 €
Garantie ménage, salle A :	800,00 €
Garantie ménage, salle B :	400,00 €
Garantie ménage, office :	200,00 €

Divers :

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentourois)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,20 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,00 € pour les adultes 8,00 € pour les enfants de – de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, accepte les nouveaux tarifs qui seront d'application immédiate.

5/ CONSTITUTION D'UN DOSSIER ADAP (ACCESSIBILITÉ SUR LES ERP DE LA COMMUNE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi du 11 février 2005, et à l'ordonnance du 31 décembre 2014, la commune doit communiquer à la préfecture un dossier présentant les travaux entreprise pour mettre en accessibilité aux publics handicapés ses établissements recevant du public (ERP).

L'essentiel du parc de la commune ayant été bâti après l'année 2006, la plupart de ses ERP sont conformes aux règles d'accessibilité du public handicapé.

La commune dispose en effet de quatre ERP de catégorie supérieure à 5 :

- L'école primaire (cat. 4, 295 personnes), entièrement reconstruite en 2014 après incendie.
- La salle omnisport (cat. 3, 687 personnes), construite en 2013-2014.
- L'école maternelle et cantine (cat. 3, 318 personnes).
- La salle polyvalente (cat. 2, 1 457 personnes).

Les deux derniers bâtiments précités sont anciens et ne répondent pas actuellement aux normes d'accessibilité, cependant ils font actuellement l'objet de travaux de réfection incluant la construction de sanitaires et d'aménagements d'accessibilité, avec les permis de construire délivrés en décembre 2017 pour la maternelle/cantine et en février 2018 pour la salle polyvalente.

Ces projets sont budgétisés au BP 2018 selon la décision du débat d'orientation budgétaire du 13 février 2018 ; leurs appels d'offres vont être lancés prochainement et leur réalisation effective durant l'année 2018.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter ce dossier au Préfet, en précisant d'établir une concertation avec l'association locale Marie-Louise (devenue fondation), éminemment compétente pour les questions d'accueil du public polyhandicapé, et reconnue d'utilité publique le 23 juin 1998.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, autorise son Maire à présenter ce dossier ADAP (Accessibilité sur les ERP de la commune) auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

6/ VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX – FIXATION D'UNE OFFRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 novembre 2017, le conseil municipal décidait le déclassement du domaine public de plusieurs parcelles situées autour de la place du Fort.

- L'ancien « chemin de ronde » correspondant aux parcelles récentes cadastrées A 2221 (66 m²) et A 2229 (158 m²).
- Le terrain hors trottoir faisant face aux habitations 2 et 3 rue du Fort), correspondent aux parcelles A 2218 (16 m², face au A 110), A 2219 (26 m², face au A 111) et A 2220 (121 m², face au A 337).

Le conseil municipal décidait par ailleurs d'en fixer le prix à 64 € par m², ou le prix évalué par France Domaines si celui-ci s'avérait supérieur.

Dans son avis rendu 13 décembre 2017, France Domaine valide bien le prix de la transaction à 64 € par m². Cependant, certains riverains ont fait part de leur opposition à acheter à ce prix.

Dans le souci d'établir un compromis en faisant un geste sur le prix mais sans pour autant brader le patrimoine communal, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cession de ces terrains à 60 € le m² et propose au conseil municipal de donner son avis sur cette offre de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour, une voix contre (Mme PETIT) et une abstention (M. CAMBOU)**, décide de fixer le prix de vente des terrains précités à 60 € le m².

7/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE 2 POSTES : CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE ET AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPALE 1^{ERE} CLASSE À TEMPS COMPLET

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 16 janvier 2018,

Considérant qu'il convient de créer deux (2) postes : chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe et agent spécialisé des écoles maternelles principale 1^{ère} classe à temps complet pour l'évolution de carrière de deux agents.

DECIDE, par 25 voix pour, de créer deux (2) postes : chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe et agent spécialisé des écoles maternelles principale 1^{ère} classe à temps complet,

DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

EMPLOIS (désignés par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS au 20/03/18		total
	Indices bruts			titulaires/stagiaires	non titulaires	
	1 ^{er} échelon	dernier échelon				
Emploi fonctionnel						
Directeur Général des Services	477	826	1	1	0	1
Filière Administrative						
Attaché principal	579	979	1	1	0	1
Rédacteur ppal 2 ^e classe * (3)	377	631	1	0	0	0
Rédacteur	366	591	2	0	1	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	351	479	5	5	0	5
Adjoint Administratif	347	407	2	2	0	2
Filière Technique						
Technicien	366	591	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	374	583	4	2	0	2
Agent de maîtrise	353	549	5	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	374	548	2	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	351	479	3	2	0	2
Adjoint technique *(1)	347	407	12	9	0	9
Filière Police						
Chef de service police municipale Principal 1 ^{ere} classe	442	701	1	0	0	1
Chef de service police municipale Principal 2 ^{ème} classe	377	631	2	0	0	0
Chef de service de police Municipale	357	582	1	0	0	0
Chef de police	358	499	1	1	0	1
Brigadier-Chef Principal	375	583	1	1	0	1
Filière Sociale						
A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	374	548	1	0	0	1
A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	351	479	7	4	0	4
Filière Sportive						
Educateur Sportif 1 ^{ère} classe	442	701	1	1	0	1
Éducateur Sportif 2 ^e me classe	377	631	1	0	0	0
Opérateur qualifié	351	479	1	0	0	1
Emplois d'animation						
Animateur principal 2 ^{ème} classe	377	631	1	1	0	1
Animateur	348	576	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe *(2)	351	479	4	4	0	4
Adjoint d'animation	347	407	10	6	0	6
TOTAL GÉNÉRAL			73	42	1	45

*(1) : Parmi les 12 postes ouverts, 9 sont à temps complet et 3 à temps non complet (1 pourvus à 28 h par semaine 1 à 20/semaine et 1 à 29 h/semaine).

* (2) parmi les 8 postes ouverts, 1 est à temps non complet soit à 30 heures.

* (3) poste non titulaire à temps non complet 8 heures/hebdo et 1 temps complet à 35 heures.

Etat du personnel vacataire au 20/03/2018 (Agent non rémunéré sur un indice)		①
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)	1	
Contrat accompagnement à l'emploi (Contrat d'aide à l'emploi)	4	
		②
Nombre d'emplois créés au 20/03/2018	73 (dont 31 non pourvus)	
Personnel titulaires/stagiaires au 20/03/2018	42	
Personnel non titulaires au 20/03/2018	1	
		③
TOTAL GENERAL ① + ② DU PERSONNEL REMUNERE AU 20/03/2018	48	

8/ TARIFS SÉJOUR CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre de loisirs propose d'organiser un séjour pédagogique à la ferme de la Bourrelié (81250), pour 10 enfants de l'école maternelle (4-5 ans) encadrés de deux animatrices, du 25 au 27 avril prochain.

Le tarif de base proposé est de 119 € par enfant, modulable selon le barème CAF. Le prix comprend l'hébergement, la pension complète et les activités.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, accepte de valider le tarif de base de 119 €, modulable selon le barème de la CAF.

9/ QUESTIONS DIVERSES

a) Modification du tableau de répartition des indemnités des élus

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Saïd SEFIANI ayant cessé ses fonctions de conseiller délégué aux questions d'eau et d'assainissement, il a été mis fin à son indemnité et à cette délégation par arrêté du Maire.

Compte-tenu de la charge de travail assurée par Madame DEMAISON, qui s'occupera d'assurer des remplacements de l'agent affecté au café municipal, il est proposé de lui affecter le montant de l'indemnité anciennement confiée au conseiller délégué aux questions d'eau et d'assainissement. Madame DEMAISON, 8^{ème} Adjointe au Maire, passerait désormais de 6 % à 12 % de l'indice Brut 1022.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau de répartition des élus comme suit :

Selon art. L2123-23 (Maire) et L 2123-24 (Adjoints) du CGCT : Maxi 55 % Maire et 22 % Adjoints

Indice sommital annuel au 1er février 2017 (IB 1022 -> IM 826) :

46 447.88

NOM - Prénom	Grade/Statut	% de l'IB 1022	Indemn. Mensuelle	Indem. Annuelle
Delpech Patrick	Maire	55.00 %	2 128.86	25 546.33
Saurin Marc	1 ^{er} adjoint - Culture, communication	21.50 %	832.19	9 986.29
Estevez Claudine	2 ^{ème} adjoint - Sport, salles communales	19.50 %	754.78	9 057.34
Agosti Dominique	3 ^{ème} adjoint - Urbanisme	21.00 %	812.84	9 754.05
Gaugirand Bernard	4 ^{ème} adjoint - Affaires scolaires	19.50 %	754.78	9 057.34

Semaoune Farid	5 ^{ème} adjoint - Finances	19.50 %	754.78	9 057.34
Mech Josiane	6 ^{ème} adjoint - Social	19.50 %	754.78	9 057.34
Petit Jocelyne	7 ^{ème} adjoint - Environnement	19.50 %	754.78	9 057.34
Demaison Elisabeth	8 ^{ème} adjoint - Petite enfance et animation intergénérationnelle	12.00 %	464.48	5 573.74
Cambou Alain	Conseiller délégué - Internet	6.00 %	232.24	2 786.87
Duchamp Jean Paul	Conseiller délégué - Travaux publics	6.00 %	232.24	2 786.87
Santaella Jeanine	Conseiller délégué - Prospective urbaine	6.00 %	232.24	2 786.87
Vila Bruno	Conseiller délégué - Manifestations communales	6.00 %	232.24	2 786.87

Moyenne adjoints et conseillers délégués :

22.00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, accepte la proposition de son Maire.

b) Autorisation spéciale de réalisation d'opérations d'investissement avant le vote du budget 2018

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, avant le vote de budget, de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Les dépenses ci-dessous se justifient par leur caractère d'urgence :

- opération 1730 : achat d'un logiciel médiathèque et de son installation, pour 3904.80 € (facture SAS PMB Services).

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, autorise son Maire le mandatement des dépenses d'investissement précitées.

c) Dégradation d'un portique sur le parking du collège

Monsieur le Maire fait part d'un fait de vandalisme constaté par la police municipale, à savoir la dégradation d'un portique sur le parking du collège, réalisée par un enfant mineur qui a reconnu les faits.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de facturer le coût des réparations à la famille de l'enfant, précisant que celles-ci ont nécessité quatre heures de travail pour un agent des services techniques municipaux, soit $4 \times 22 \text{ €} = 88 \text{ €}$.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, fixe le montant des réparations à 88 € et demande au Maire de les facturer à la famille de l'auteur des dégradations.

- FIN DE LA SEANCE -